

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 février 2016 à 18 heures 30

Convocation du 10 février 2016.

Etaient présents : MM et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Érick GRANIER, Éva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Gilles DUCLOS à Jérôme GARCIA, Éva HAMORI à Sylvie GISBERT, Céline TAILHADES à Béatrice MILESI

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Caroline Hullo

Approbation du compte rendu du 26 janvier 2016 : adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2015 (budgets général, eau et assainissement, pompes funèbres)
2. Décision Modificative n°1 au budget général de la commune
3. Attribution des délégations, par affermage, de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif
4. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Aude
5. Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la basse vallée de l'Aude
6. Protection sociale des agents : participation employeur risque santé
7. Indemnité de conseil au comptable du Trésor
8. Médiathèque : procédure d'élimination collections et périodiques
9. Compte rendu des décisions du Maire
10. Questions diverses

1 – Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'exercice 2015 (budgets général, eau et assainissement, pompes funèbres)

- Compte de gestion et compte administratif de la commune :

Le Maire présente, chapitre par chapitre, l'exécution du budget 2015, et indique, pour la section de fonctionnement, que le résultat définitif de l'exercice s'élève à 669 452.63 €, tandis que le résultat de clôture s'établit à 1 771 256.63 €. Pour la section d'investissement, ces chiffres sont, respectivement, de 928 689.90 € et de 278 671.78 €.

Les résultats issus du compte de gestion concordent avec ceux issus du compte administratif.

Les résultats de clôture des deux sections, excédentaires, seront repris en recettes sur le c/002 (section de fonctionnement) et sur le c/001 (section d'investissement).

- Compte de gestion et compte administratif de l'eau et de l'assainissement :

Le Maire présente également, chapitre par chapitre, l'exécution du budget 2015. Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice s'élève à 47 080.77 €, le résultat de clôture à 324 495.77 €. En

section d'investissement, les résultats sont de 393 428.13 € pour l'exercice et de 313 338.13 € pour la clôture. Ces résultats, excédentaires, seront repris selon les mêmes modalités que pour le budget général.

Compte de gestion et compte administratif affichent les mêmes résultats.

- Compte administratif des pompes funèbres :

Pour la section d'exploitation, le résultat de l'exercice est de - 3 093.69 €, le résultat de clôture de - 1 563.69 €. En section d'investissement, les résultats sont de 1 224 € et de 19 364 €. Le déficit de la section de fonctionnement sera repris sur le c/002, l'excédent d'investissement sur le c/001.

Les résultats issus du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

Le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, et Jean Michel Cabrol, qui en prend la présidence, soumet ces documents au vote de l'assemblée.

Budget général de la commune :

- Compte de gestion : approbation à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4 - Corinne Galindo, Michel Gary, Florence Raynier, Érick Granier)
- Compte administratif : approbation à la majorité (Pour : 19 ; Contre : 0 ; Abstentions : 4 - Corinne Galindo, Michel Gary, Florence Raynier, Érick Granier)

Budget eau et assainissement :

- Compte de gestion : approbation à la majorité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 - Corinne Galindo)
- Compte administratif : approbation à la majorité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 - Corinne Galindo)

Budget pompes funèbres :

- Compte de gestion : approbation à l'unanimité
- Compte administratif : approbation à l'unanimité

Le Maire reprend la Présidence du Conseil Municipal

2 – Décision Modificative n°1 au budget général de la commune

Cette décision modificative est rendue nécessaire pour permettre d'ajuster les résultats de clôture, définitifs, des sections de fonctionnement et d'investissement intégrés au budget primitif 2016 et issus du compte administratif 2015.

Elle prend la forme suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	c/002 : 1 771 256.63 € (-1 125 €)
	c/6419 (chapitre 013) : 61 125 € (+1 125 €)

Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
	c/001 : 278 671.78 € (+1 125 €)
	c/10226 (chapitre 10) : 23 875 € (-1 125 €)

L'équilibre des deux sections reste inchangé.

Soumise au vote, la décision modificative est approuvée à la majorité (Pour : 20 ; Contre : 0 ; Abstentions : 3 – Érick Granier, Florence Raynier, Michel Gary)

3 – Attribution des délégations, par affermage, de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Le Maire retrace l'historique de la procédure, qui a débuté le 24 février 2015 par le choix, par délibération, du mode de gestion des deux services (affermage), et qui a fixé la durée des délégations à 10 ans, le principe d'indemnités de rupture dégressives et des contrôles renforcés sur la gestion du délégataire.

Deux sociétés ont soumissionné pour l'eau potable (SCAM TP et LYONNAISE DES EAUX) ainsi que pour l'assainissement collectif (DERICHEBOURG AQUA et LYONNAISE DES EAUX). Après négociations menées avec les différentes entreprises et suite au retrait de l'entreprise DERICHEBOURG AQUA, les propositions de la LYONNAISE DES EAUX, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif ont paru les plus à même de satisfaire la commune et les usagers, en raison, notamment, de l'aspect tarifaire - le m³ d'eau facturé aux usagers, sur la base d'une facture annuelle de 120 m³, passant sous le seuil symbolique de 4 € TTC/m³ (3.96 € TTC) - , de la qualité du service rendu aux usagers, de l'intérêt de n'avoir qu'un seul interlocuteur, engendrant une coordination plus efficace. Le Maire précise en outre que les dotations au renouvellement sont supérieures à ce qu'elles étaient dans le contrat actuel (134 228 € sur 10 ans pour l'eau potable, 80 119 € sur la même période pour l'assainissement collectif).

Les nouveaux contrats entreraient en vigueur le 01.03.2016.

Érick Granier demande si les futurs tarifs tiennent compte de la baisse significative de la redevance d'occupation du domaine public votée lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Le Maire lui répond affirmativement.

Érick Granier demande si les taux de TVA sont différents selon le volume d'eau consommée. Le Maire lui répond que la TVA reste la même, quelle que soit la quantité d'eau consommée.

Arrivée de Gilles DUCLOS

Érick Granier indique qu'en prenant comme référence sa facture d'eau pour l'exercice 2013, le prix au m³ de cette dernière est inférieur au prix qui serait appliqué avec le nouveau contrat. Le Maire indique que cette situation est normale, les prix aux m³ de l'eau étant actualisés annuellement et qu'en outre, les taxes prélevées par l'agence de l'eau ont augmenté ces dernières années.

René Blot demande si l'on connaît le volume d'eau consommée sur l'ensemble des 23 compteurs communaux. Le Maire précise que le volume annuel correspond à environ 3200 m³.

Gilles Duclos indique que la LYONNAISE DES EAUX nous fera des propositions afin de réduire la consommation communale.

Érick Granier demande pourquoi la télérelève n'est pas généralisée sur le futur contrat. Jacques Maurand lui répond que la réglementation actuelle en la matière n'est pas assez contraignante, mais évoluera dans le futur et permettra de tendre vers sa généralisation.

Michel Gary souhaite savoir si la future prise de la compétence eau par la communauté de communes a eu un impact sur les négociations. Le Maire lui répond que non.

L'attribution des deux délégations de service public à la LYONNAISE DES EAUX, ainsi que l'autorisation donnée au Maire de signer les contrats, est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

4 – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Aude

La commune de Capestang, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), est appelée à se prononcer sur le projet de SDCI de l'Aude, qui intègre la fusion de trois syndicats hydrauliques, à savoir, le SMDA, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Berre et du Rieu, et le SIAH des Corbières Maritimes.

Ce projet de fusion est sous tendu par l'hypothèse d'une prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) par la nouvelle structure ainsi créée, au plus tard au 01.01.2018.

Les collectivités héraultaises membres du SMDA ont rendu un avis défavorable, en date du 11.12.2015, sur le projet de SDCI, en raison d'une absence de concertation sur ce projet, suivies en cela par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) de l'Hérault.

Le Maire propose d'émettre également un avis défavorable sur ce projet.

Érick Granier demande quel impact aurait notre avis sur la poursuite de la procédure engagée. Le Maire lui répond que cet impact est très faible, le Préfet de l'Aude n'étant pas lié par les avis émis.

A l'unanimité, un avis défavorable est émis sur le projet de SDCI de l'Aude.

5 – Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la basse vallée de l'Aude

Jacques Maurand apporte des explications sur les objectifs poursuivis par un SAGE. Il s'agit notamment de décliner localement les orientations définies dans le SDAGE Rhône-Méditerranée, document qui lui est supérieur, à savoir :

- Atteindre la gestion équilibrée et organiser le partage de la ressource eau
- Garantir le bon état des eaux
- Gérer durablement les milieux aquatiques, les zones humides et leur espace de fonctionnement
- Optimiser et rationaliser les compétences dans le domaine de l'eau

La commune de Capestang est partiellement incluse dans le périmètre du SAGE de la basse vallée de l'Aude, et y est particulièrement concerné l'étang, considéré comme une zone humide ayant un niveau de priorité exceptionnel, compte tenu de sa forte valeur patrimoniale et de ses fonctions hydrologiques et d'épuration fortes. Le SAGE y définit comme priorité de réduire les flux de nutriments, notamment durant la période estivale, et de maîtriser la saisonnalité des flux.

Corinne Galindo demande si le SMDA est impacté par le projet de SAGE. Jacques Maurand répond affirmativement, même si les domaines d'intervention sont différents.

Un avis favorable est proposé au vote et est adopté à la majorité (Pour : 22 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 – Corinne Galindo)

6 – Protection sociale des agents communaux : participation employeur risque santé

Le Maire rappelle la démarche :

La commune de Capestang a donné mandat au Centre de Gestion 34 pour l'ensemble des démarches liées à la mise en place d'une éventuelle convention de participation pour le risque santé.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus ont été présentés à la commune pour décision le 12 octobre 2015. Une réunion de présentation aux agents a eu lieu le 16 octobre en présence de la majorité des agents. Suite à cette présentation et après comparaison avec leur propre contrat les agents n'ont pas été intéressés par l'adhésion à cette mutuelle malgré une participation forfaitaire de l'employeur (tarifs trop élevés, niveaux de garanties peu adaptés aux familles).

Vu l'avis unanime des agents, la commune n'adhère pas à cette convention et souhaite s'orienter vers la procédure de labellisation.

Ainsi chaque agent ayant souscrit un contrat auprès d'une mutuelle labellisée pourra bénéficier de la participation employeur envisagée par la Commune ; chaque agent conserve ainsi le libre choix de sa mutuelle.

Le montant forfaitaire par agent s'élèverait à 5€ mensuel sans modulation.

Le Maire soumet au vote la délibération approuvant la participation employeur portant sur la couverture santé des agents pour un montant de 5€ mensuel par agent sans modulation dans le cadre de contrats labellisés.

Corinne Galindo demande si la participation est obligatoire pour les communes.

Pierre Polard précise que cette démarche n'est pas obligatoire comme pour les employeurs du secteur privé mais que c'est une volonté municipale d'aider à la protection sociale des agents dans sa globalité : risque prévoyance (déjà en place) et risque santé.

La délibération est adoptée à la majorité (2 abstentions : René BLOT, Isabelle GIL).

7 – Indemnité de conseil du comptable du trésor.

Le Maire expose que le Conseil peut accorder une indemnité au receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il propose d'attribuer l'indemnité de conseil pour l'exercice 2015 à Madame Barthe, Trésorière Municipale, pour un montant de 828,40€ brut annuel, selon le décompte présenté.

La délibération est soumise au vote et adoptée à la majorité (2 abstentions : Corinne Galindo, Erick Granier).

8 – Médiathèque : procédure d'élimination collections et périodiques

Le Maire indique que la Médiathèque doit proposer au public des livres en bon état, attractifs, détenant une information pertinente et actuelle. Les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier selon l'état physique du document, la présentation, l'esthétique. Ce tri doit également être fait pour des raisons matérielles de manque de place. Cette procédure, appelée désherbage, n'ayant pas été pratiquée depuis 2010, il convient de la renouveler. La liste des documents qui doivent sortir de l'inventaire et être traités, jetés, ou donnés à des associations a été fournie par le responsable de la Médiathèque.

Le Maire propose au vote la délibération autorisant le traitement et l'élimination des collections et périodiques selon la liste proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché pour une mission d'études sur la signalétique verticale : 10 665 € HT (03/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'onduleurs aux écoles : 1 985 € HT (04/2016)
- Attribution du marché pour la fourniture et la pose d'une porte coulissante au centre médical : 4 597.86 € HT (05/2016)
- Attribution du marché pour les plantations en bordure du Saint Laurent (06/2016)
- Attribution du marché pour l'aménagement de sécurité du boulevard Pasteur : 12 500 € HT (07/2016)
- Attribution du marché pour le marquage au sol (08/2016)

René Blot indique qu'une étude sur la signalétique verticale dans le village a déjà été réalisée par un cabinet d'études basé à Valras, il y a environ 6 ans, et qu'une partie du matériel avait été acquis par la commune. Il regrette qu'une nouvelle étude soit lancée sur un sujet déjà traité.

Le Maire lui répond que la réglementation en la matière a évolué et que le souhait est de mener une vraie politique de la signalétique. De ce fait, la réalisation d'une nouvelle étude confère une vraie valeur ajoutée au projet.

Jérôme Garcia rajoute que la totalité de signalétique sur la RD 11 est à refaire, suite aux travaux réalisés.

10 - Questions diverses

Le Maire rappelle qu'un système d'alerte à la population a été mis en place via des appels téléphoniques sur les téléphones fixes et mobiles. Il devrait être opérationnel d'ici quelques semaines.

Centre Municipal de Santé : le projet suit son cours et se précise. Deux médecins sont intéressés pour intégrer le centre et seront reçus courant mars. A l'issue de cet entretien, les contrats de travail leurs seront proposés.

Plantations en bordure du canal : les travaux sont quasiment terminés.

Pôle de loisir en bordure du saint Laurent : outre les plantations, du mobilier urbain sera mis en place pour rendre cet espace plus attractif.

Les anciens vestiaires, réhabilités par les services techniques, seront dénommés « salle Jacques Chamayou », ce dernier ayant donné son accord.

Le Maire rappelle qu'il doit également être donné un nom à l'école maternelle. Des propositions peuvent être faites en ce sens.

René Blot demande, concernant le pôle de loisir, si de l'éclairage est prévu côté boulodrome. Gilles Duclos lui répond que ce n'est pas envisagé à ce jour.

Érick Granier demande où en est le projet d'accueil des réfugiés. Anne Marie Ducla précise que la mairie s'est positionnée depuis plusieurs mois auprès de la Préfecture, mais que rien n'a abouti à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h15.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.02.2016

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Caroline HULLO

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Annie DUCLA

Gilles DUCLOS

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Érick GRANIER

Éva HAMORI

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS